

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 06 FEVRIER 2014**

Délibération
n° 2014.02. 26.B

**Transports Urbains -
Acquisition de trois
autobus standard au
titre de l'année 2014 :
appel d'offres ouvert**

LE SIX FEVRIER DEUX MILLE QUATORZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **30 janvier 2014**

Secrétaire de séance : Fabienne GODICHAUD

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, André BONICHON, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Didier LOUIS, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 06 FEVRIER 2014

**DELIBERATION
N° 2014.02. 26.B**

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / TRANSPORTS

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

TRANSPORTS URBAINS - ACQUISITION DE TROIS AUTOBUS STANDARD AU TITRE DE L'ANNEE 2014 : APPEL D'OFFRES OUVERT

Conformément à l'article 15.1 du contrat de délégation de service public (DSP) des Transports Urbains, le GrandAngoulême met à disposition du délégataire les gros équipements, en particulier les autobus et les équipements liés, nécessaires à l'exploitation du service.

Dans ce cadre, le GrandAngoulême a procédé au renouvellement de 5 autobus standards en 2013. Depuis le renouvellement du contrat de DSP, le rythme de renouvellement des bus standards a été le suivant :

2009	2010	2011	2012	2013
7 bus	6 bus	5 bus	5 bus	5 bus

Cependant, dans l'attente de la mise en service du projet de transport en commun en site propre à haut niveau de service « Mobilix » et de la restructuration du réseau prévu pour 2017, il est proposé de renouveler les bus standards a minima. Pour 2014, il est donc proposé d'acquérir 3 bus standards.

La procédure à mettre en oeuvre serait l'appel d'offres ouvert en application des articles 33, 57 à 59 et 72 du code des marchés publics.

Le montant du marché pour l'acquisition de 3 bus est estimé à 715 000 € HT.

Les autobus standards seraient des véhicules thermiques diesel, 3 portes, avec plancher bas et rampe mobile permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 22 janvier 2014,

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

DE PRECISER que le marché entrera en vigueur à compter de sa date de notification.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer le marché à intervenir, le marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe transports en commun - article 2182.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 12 février 2014	<u>Affiché le :</u> 12 février 2014